

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
:03.27.53.75.32
Réf. : **CL/JR/IT***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M.P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)
Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 9 : « Maubeuge Ville du Père Noël - Les Hivernales 2015 » - Fixation de la gratuité de la patinoire - Location d'espaces publicitaires - Adoption de la redevance pour occupation du domaine public (rond-point)

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

Considérant que la Ville de Maubeuge met en place des activités qui se dérouleront du vendredi 4 décembre 2015 au dimanche 10 janvier 2016 appelées « Maubeuge Ville du Père Noël - Les hivernales 2015 » en centre-ville.

Qu'il s'agit principalement d'une patinoire de glace installée place Vauban du vendredi 18 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016.

Que la patinoire est accessible tous les jours de 14h à 19h sauf :

- le samedi 19/12 accessible de 13h à 21h
- les samedis 26/12 et 02/01 accessible de 13h à 19h
- les dimanches 20, 27/12 et 03/01, accessible de 13h à 19h
- les jeudis 24 et 31/12 de 14h à 17h

Qu'elle est fermée les vendredis 25 décembre 2015 et 1^{er} janvier 2016.

Qu'il convient de fixer la gratuité de la patinoire ainsi que le tarif de location d'espaces publicitaires relatif à la communication des Hivernales, sachant que le coût de confection des maquettes et des cinq calicots placés aux ronds-points reste à la charge de la Ville.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- l'accès gratuit permanent de la patinoire couverte installée place Vauban, du vendredi 18 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016,
- la location d'espaces publicitaires (calicots, formats papiers, internet...), afin de financer la communication en amont, ainsi que les animations complémentaires pendant l'opération, par le biais de la recherche de parrains,
- adopter le montant de la redevance référencé ci-dessous, la régie de recette afférente sera créée par arrêté.

Dimension de l'espace "sponsor" sur calicot	Emplacement "Rond-Point"
20cm x 90cm (dupliqué en 5 exemplaires)	400,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise :**
 - l'accès gratuit permanent de la patinoire couverte installée place Vauban, du vendredi 18 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016,
 - la location d'espaces publicitaires (calicots, formats papiers, internet...), afin de financer la communication en amont, ainsi que les animations complémentaires pendant l'opération, par le biais de la recherche de parrains,
- **Adopte** le montant de la redevance référencé ci-dessous, la régie de recette afférente sera créée par arrêté.

Dimension de l'espace "sponsor" sur calicot	Emplacement "Rond-Point"
20cm x 90cm (duplicé en 5 exemplaires)	400,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY